

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE 4 JUILLET 2023 À 19h30**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue le 4 juillet 2023 à 19h30, à la salle municipale, sise au 1028, rang de l'Église à Saint-Eugène.

Monsieur le Maire Gilles Beauregard préside l'Assemblée et les conseillers suivants sont présents:

Siège #2	Yannick St-Onge	Siège #4	Albert Lacroix
Siège #3	Steve Bernier	Siège #6	Norman Heppell
Siège #5	Louiselle Trottier		

Absent : Siège #1 Marc Antoine Leduc

Tous formants quorum.

La Directrice générale / Greffière-trésorière, Marie-Eve Cholette est aussi présente à cette séance.

**1- BIENVENUE**

Il est 19h30, le Maire Gilles Beauregard déclare l'assemblée ouverte.

**134-23 2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour a été remis à chacun des membres du conseil et aux personnes présentes dans la salle.

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Albert Lacroix et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant l'item varia ouvert.

**Ordre du jour**

1. Bienvenue;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal du 5 juin 2023;
4. Dépôt des rapports;
5. Dépôt et adoption des comptes;
6. Rapports des faits saillants – état financiers 2022
7. Atelier formation SYGEM 2023 : 320\$
8. Formation lois et règlement entourant le domaine municipal avec ADMQ :125\$
9. Décompte #1 réfection route St-Louis : 225 846.36\$
10. Paiement Shellex plans et devis – Assainissement des eaux usées 26 674.20\$
11. Entente collecte matière recyclable par RGMR du Bas-Saint-François pour 2024 : 22 343.48\$
12. Entente intermunicipale avec la MRC de Drummond concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. Correspondances
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ**

**135-23 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 JUIN 2023 À 19H30**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Steve Bernier et résolu à d'adopter le procès-verbal du 5 juin 2023 à 19h30 tel que présenté et rédigé avec dispense de lecture.

**ADOPTÉ**

**4- DÉPÔT DES RAPPORTS**

Les rapports suivants ont été déposés à la table du conseil :

Rapport des Premiers Répondants	4 sorties :	345.00 \$
Rapport des pompiers :	travaux :	665.23 \$
	1 sortie :	525.72 \$
	pratique :	272.85 \$
	réunion officier	38.40\$

sont déposés et classés au mérite.

**136-23 5- DÉPÔT ET ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Albert Lacroix et résolu d'adopter les comptes courants à payer figurant sur les listes en annexe et d'en autoriser le paiement.

**Juin 2023**

Factures incompressibles acquittées	35 398.62 \$
Factures déjà approuvées par résolutions	25 237.25 \$
Remboursement de taxes et autres	110.00 \$
Liste des factures à approuver	22 629.16 \$
Salaires, remboursements et déplacements	25 776.31 \$

**ADOPTÉ****137-23 6- DÉPÔT RAPPORT DES FAITS SAILLANTS – ÉTATS FINANCIERS 2022**

Conformément à l'article 176,2,2 du Code municipal du Québec, il est de mon devoir de faire rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Norman Heppell et résolu d'adopter le rapport des faits saillants du rapport financier 2022.

**Le rapport du vérificateur pour 2022**

Les états financiers 2022 présentent fidèlement, à tous les égards, la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2022. Ils ont été vérifiés par la firme FBL s.e.n.c.r.l., selon les principes reconnus et usages particuliers de la comptabilité municipale. Le vérificateur émet une opinion sans réserve. Le rapport du vérificateur démontre pour l'exercice 2022 un surplus de 197 657\$.

	<b>Budget 2022</b>	<b>Réalisation 2022</b>	<b>Indication au rapport financier</b>
<b><u>Revenus</u></b>			
Revenus de taxes	1 292 593 \$	1 356 903 \$	S7- Ligne 1-2
Transferts	1 329 722 \$	254 036 \$	S7- Ligne 4
Autres revenus de sources locales	76 540 \$	124 601 \$	S7- Ligne 5-6-7
Autres revenus	18 305 \$	36 260 \$	S7- Ligne 9-10
<b>Total des Revenus</b>	<b>2 781 470 \$</b>	<b>1 707 490 \$</b>	<b>S7- Ligne 13</b>
<b><u>Charges</u></b>			
Administration générale	346 812 \$	353 801 \$	S7- Ligne 14
Sécurité publique	306 388 \$	357 233 \$	S7- Ligne 15
Transport	206 823 \$	242 602 \$	S7- Ligne 16
Hygiène du milieu	177 245 \$	125 654 \$	S7- Ligne 17
Santé et bien-être	4 830 \$	300 \$	S7- Ligne 18
Aménagement, urbanisme et développement	47 226 \$	41 376 \$	S7- Ligne 19
Loisirs et culture	159 627 \$	172 781 \$	S7- Ligne 20
Frais de financement	4 396 \$	4 121 \$	S7- Ligne 22
<b>Total des Charges</b>	<b>1 253 347 \$</b>	<b>1 297 868 \$</b>	<b>S7- Ligne 24</b>
<i>Excédent (déficit) de l'exercice</i>	1 528 123 \$	409 622 \$	S17- Ligne 1
<i>Revenus d'investissement</i>	-1 095 000 \$	-35 029 \$	S17- Ligne 2
<b>Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>433 123 \$</b>	<b>374 593 \$</b>	<b>S17- Ligne 3</b>
<i>Amortissement des immobilisations</i>		139 835 \$	S17- Ligne 8
<i>Remboursement de la dette à long terme</i>	-42 300 \$	-42 319 \$	S17- Ligne 17
Affectations			
Activités d'investissement	-565 113 \$	-448 742 \$	S17- Ligne 19
Excédent de fonctionnement affecté		174 290 \$	S17- Ligne 21
<b>Total des affectations</b>	<b>-390 823 \$</b>	<b>-274 452 \$</b>	<b>S17- Ligne 25</b>

<i>Total</i>	-433 123 \$	-176 936 \$	S17- Ligne 26
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>		<b>197 657 \$</b>	<b>S17- Ligne 27</b>

Ce rapport sera diffusé sur le territoire de la municipalité par l'intermédiaire du site web municipal.

**ADOPTÉ**

**138-23            7-            ATELIER DE FORMATION SYGEM 2023**

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Steve Bernier et résolu d'autoriser la directrice générale de suivre la formation SYGEM afin d'être au courant des nouvelles procédures et fonctionnalités du système de gestion municipale.

**ADOPTÉ**

**139-23            8-            FORMATION LOIS ET RÈGLEMENT ENTOURANT LE DOMAINE MUNICIPAL**

Il est proposé par Louiselle Trottier, appuyé par Norman Heppell et résolu de permettre à la directrice générale / greffière-trésorière de suivre la formation lois et règlement entourant le domaine municipal avec l'ADMQ au coût de 125\$ plus taxes.

**ADOPTÉ**

**140-23            9-            DÉCOMPTE #1 – RÉFECTION DE LA ROUTE ST-LOUIS**

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux sur la route St-Louis a été effectuées;

CONSIDÉRANT QUE la firme Larocque Cournoyer inc nous recommande de procéder au paiement du décompte #1 à Sintra au montant de 225 846.36\$ taxes incluses, incluant une retenue de 10% sur la facture.

Il est proposé par Albert Lacroix  
Appuyé par Yannick St-Onge

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un paiement de 225 846.36\$ taxes incluses à Sintra par notre règlement d'emprunt.

**ADOPTÉ**

**141-23            10-            PAIEMENT À SHELLEX POUR PLAN ET DEVIS – ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Il est proposé par Steve Bernier, appuyé par Norman Heppell et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer un paiement à SHELLEX de 26 674.20\$ pour les travaux effectués à ce jour selon la résolution 70-21.

**ADOPTÉ**

**142-23            11-            ENTENTE COLLECTE MATIÈRE RECYCLAGE PAR LA RGMR DU BAS-SAINT-FRANÇOIS POUR 2024**

CONSIDÉRANT QUE l'entente de collecte et transport de matière recyclable vient à échéance le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE nous devons renouveler une entente pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024, puisque par la suite le contrat sera octroyé par Éco Entreprise Québec pour une période de cinq ans avec le fournisseur qu'il aura choisi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Eugène fait déjà affaire avec la Régie de gestion des matières résiduelle du Bas-Saint-François et que ce dernier nous a fourni une soumission pour une entente de gré à gré;

Il est proposé par Yannick St-Onge, appuyé par Louiselle Trottier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de collecte et transport des matières recyclable à la Régie de gestion des matières résiduelle du Bas-Saint-François pour l'année 2024 au coût de 22 343,48\$, payable en 12 versements mensuels. Et que le maire et la directrice générale / greffière-trésorière sont autorisés à signer tous les documents nécessaires pour le contrat.

ADOPTÉ

143-23

**12- ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE DRUMMONDVILLE CONCERNANT L'APPLICATION DES DISPOSITIONS DU RÉGIME TRANSITOIRE RELATIVES AUX PONCEAUX EN COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a, par le biais de l'article 117 du *Régime transitoire de gestion des zones inondables, des rives et du littoral*, invalidé en tout ou en partie les dispositions relatives aux ponceaux en cours d'eau du règlement MRC-534 sur l'écoulement des eaux de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le MELCCFP a redirigé la compétence relative aux ponceaux en cours d'eau aux municipalités locales et que ces ouvrages sont désormais assujettis à une autorisation auprès de la municipalité locale en vertu des articles 6 et 7 du Régime transitoire;

CONSIDÉRANT QUE les ponceaux en cours d'eau sous dimensionnés ou mal installés constituent des obstructions au libre écoulement de l'eau;

CONSIDÉRANT le besoin de support de certaines municipalités dans l'évaluation des demandes de permis de ponceaux en cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Drummond possède déjà l'expertise nécessaire pour l'application des normes relatives aux ponceaux en cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 569.0.1 du Code Municipal, une municipalité peut, par une entente, déléguer à la MRC l'exercice d'un tout ou d'une partie d'un domaine de sa compétence;

Il est proposé par Yannick St-Onge  
Appuyé par Louiselle Trottier  
ET RÉSOLU

DE DEMANDER à la MRC la signature d'une entente intermunicipale concernant l'application des dispositions du régime transitoire relatives aux ponceaux en cours d'eau.

ADOPTÉ**13- PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soumise.

**14- CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**15- VARIA**

Aucun point.

143-23

**15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Albert Lacroix, appuyé par Steve Bernier et résolu de lever l'assemblée. Il est 19h42.

Je, Gilles Beauregard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de véto. »

---

Gilles Beauregard  
Maire

---

Marie-Eve Cholette  
Directrice générale / greffière-trésorière